



PEL: durée de vie et rémunération après date d'échéance

Par **AITAPEAPEA**, le **31/01/2013** à **10:16**

Bonjour,rrnrn J'ai ouvert un PEL le 06/12/2002. Arrivé à son échéance je me pose des questions sur la meilleure destination de son solde. J'ai 75 ans et je trouve sans intérêt la proposition de ma banque de placer le solde sur mon assurance vie.Pour faire le bon choix pouvez-vous me dire pour une ouverture en 2002 la durée de vie, limitée ou non, de ce PEL et à quel taux de rémunération dans le temps?rrnrnAvec mes remerciements. rnBien cordialement. rnrnPatrick Poulain.